

RAPPORT D'ACTIVITES 2025

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROME EUROPE

CNDHRomeurope



 www.romeurope.org

Table des matières

I. Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope	4
1. Historique	5
2. Objectif	5
3. De qui parle-t-on ?	6
3. Missions.....	7
4. Destinataires des actions du collectif	8
5. Les membres et la composition du Collectif en 2025.....	8
6. Fonctionnement et gouvernance	10
7. L'équipe de coordination	12
II. LES ACTIONS DU CNDH ROMEUROPE EN 2025.....	13
1. Animation de réseau et appui aux membres	13
A) Rencontres nationales.....	13
B) Le lien avec le terrain et les membres	16
C) Appui aux membres, capitalisation et formations	17
D) Renforcement du pouvoir d'agir des premiers et premières concerné-es.....	22
2. Observatoire.....	23
A) Observatoire du terrain et des politiques nationales.....	23
B) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels.....	25
C) Expulsions et droits des habitant·es : veille jurisprudentielle.....	28
3. Plaidoyer, communication et sensibilisation	28
A) Actions juridiques	31
B) Plaidoyer national	31
C) Communication et médias	43

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope : Associations et collectifs membres

Acina (Accueil, coopération, Insertion pour les nouveaux arrivants), Action Éducation, Area (Association Recherche Éducation Action), ALPIL (Action pour l'Insertion Sociale par le Logement), AMPIL, (Action Méditerranéenne pour l'Insertion sociale par le Logement), ASAV 92 (Association pour l'accueil des voyageurs), ASEFRR (Association de Solidarité en Essonne avec les familles roumaines et Roms), Association Solidarité Roms de Saint-Etienne, Assoropa, ARD Quart Monde, AVIH, Comede , Collectif Solidarité Roms Toulouse (31) , Collectif Romeurope de l'agglomération Nantaise (44), Collectif Solidarité Roms Lille Métropole (59) ; Collectif Romeurope Val Maubuée (77), Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie et d'ailleurs (95), Collectif Stop expulsion Rosny, CCFD-TS, La Cimade, C.L.A.S.S.E.S, COMEDE, Dédale, Des Kilomètres de câble, Eurrom, École enchantée, FNASAT-GDV, Habitat cité, Habitat Alternatif Social (HAS), Hors la Rue, IFRM (Insertion Famille Rom Moulin Galant), l'Ecole au présent, Ecole Ici et maintenant, Ligue des Droits de l'Homme, Les Enfants du Canal, LogiVarUDV, Médecins du Monde, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Quatorze, Rencontres Tsiganes, Rencont'roms nous, Romeurope 94, Romeurope Antony, Rom Réussite, Secours Catholique-Caritas France, Solidarités International, Système B comme bidonville, Union juive pour la paix (UJFP), Une famille un toit 44 (Ufut 44), William Penn.

En 2025 le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope a bénéficié du soutien financier de :



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



I. Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

1. Historique

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH Romeurope) a été créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque européen organisé par Médecins du Monde et intitulé « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe : promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse ». Ce colloque présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé, menée à l'initiative de Médecins du Monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France. Ces travaux concluaient aux liens essentiels entre le respect des droits fondamentaux et les graves problèmes de santé rencontrés par les populations roms en situation de grande pauvreté.

Les associations présentes à cette initiative ont donc décidé de fonder ce collectif pour agir en France de manière coordonnée sur ce sujet à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits.

En 2025, le Collectif a fêté ses 25 ans.

2. Objet associatif

Le CNDH Romeurope défend les droits fondamentaux et l'égal accès aux droits communs des personnes en situation de précarité sociale et administrative.

Fondé pour répondre aux atteintes aux droits dont sont victimes les ressortissant-es européen·nes Roms ou désigné·es comme tel·les, aujourd'hui notre collectif lutte aujourd'hui de manière générale contre le racisme, les discriminations et tout particulièrement l'antitsiganisme.

Le CNDH Romeurope regroupe des associations, des collectifs et comités de soutien intervenant en France auprès et/ou en soutien des habitant-es des lieux de vie informels (bidonvilles, campements, squats, etc.)

Le CNDH Romeurope se donne la possibilité d'ester en justice par décision unanime du Conseil d'administration. Il peut intervenir auprès de toute juridiction, via la constitution de partie civile, notamment lorsque des personnes sont victimes d'atteintes aux principes et aux valeurs qu'elle défend.

Il peut intervenir auprès de toute juridiction, notamment via la constitution de partie civile en matière pénale, en particulier lorsque des personnes sont victimes d'atteintes aux principes et aux valeurs qu'il défend

En 2025, le CNDH Romeurope a modifié et précisé ses statuts, ceux-ci ont été votés en Assemblée générale en date du 6 juillet 2025.

3. De qui parle-t-on ?

Le CNDH Romeurope inscrit son action à la croisée de la lutte contre le mal-logement (bidonvilles, squats, situations de rue, hôtels sociaux inadaptés...), de la lutte contre la précarité et de la lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations, et notamment la lutte contre l'antitsiganisme. En effet, la précarité dans laquelle vivent aujourd'hui les personnes roms en bidonvilles est issue, en partie, de l'antitsiganisme subi. De plus, la vie en habitat informel alimente les préjugés à leur encontre et renforce l'antitsiganisme déjà présent.

Il est important de noter que la grande majorité des Roms en France ne vit ni en bidonville, ni en squat. De même, une grande partie des personnes vivant en bidonville ou en squat en France ne sont ni Roms, ni même d'Europe de l'Est.

La démographie dans les lieux de vie informels tend à évoluer depuis quelques années. D'après des chiffres de mai 2021 publiés par la Dihal, seuls 55 % des habitant·es de squats et bidonvilles sont des citoyen·nes de l'UE. Les 45 % autres peuvent venir des Balkans, d'Afrique subsaharienne ou encore du Moyen-Orient.

Le CNDH Romeurope alerte depuis longtemps sur la dangerosité d'une approche ethnicisée de la situation de ces personnes. Il existe des responsabilités croisées dans la construction d'une catégorie « Rom » stigmatisée : politiques, médiatiques, académiques, associatives et militantes. Cette stigmatisation fait des personnes dites « Roms » la cible de discriminations dans tous les domaines de la vie socio-économique, ce qui conduit à la violation de leurs droits et favorise la précarisation des conditions de vie de ces personnes.

Face à ce danger, le CNDH Romeurope réaffirme ses valeurs :

- Il n'est pas de problèmes spécifiquement « Roms » qui mériteraient des dispositions dérogatoires ou mesures particulières, **le droit commun doit demeurer la règle.**
- En tant que citoyen.nes européen.es, demandeurs d'asile ou sans-papiers, en tant que sans-abri, demandeurs d'emploi ou malades, en tant qu'enfants en âge d'être scolarisé, que parents en situation précaire ou mineurs isolés... : **chaque personne bénéficie de droits et libertés inaliénables à respecter comme pour tout autre individu présent en France.**

- Il existe cependant une culture et une mémoire romani d'autant mieux exprimées et valorisées par les Roms eux-mêmes. Leur histoire ne doit pas leur être déniée et doit être connue. La lutte contre l'antitsiganisme fait partie des actions du collectif.

→ Pour aller plus loin, rendez-vous sur notre site « [De qui parle-t-on ?](#) »

4. Missions

Objectifs :

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH Romeurope) a pour objectif de :

- Contribuer à l'évolution des regards, des pratiques, des lois et de la jurisprudence si nécessaire pour assurer le respect des personnes et de leurs droits.
- Assurer une fonction de représentation et d'interface auprès des responsables politiques et institutionnels en s'appuyant notamment sur les remontées de terrain de ses membres.
- Favoriser les échanges, la mutualisation de pratiques, la formation, le partage d'expériences et d'analyses entre les membres du collectif en valorisant leurs différences d'organisation et de modalités d'intervention et toutes activités connexes.
- Maintenir un niveau d'information auprès des membres concernant le droit des personnes par notamment l'animation d'une veille. Ceci, par des publications basées sur les remontées des membres et partenaires, des prises de parole, le soutien à des projets de recherche, la capitalisation d'expériences.

Missions

Les missions principales du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope sont les suivantes :



Un observatoire du respect des droits fondamentaux, à travers des actions de veille juridique, la publication de rapports basés sur des remontées des membres présents sur les terrains et la capitalisation d'expériences mises en œuvre au niveau local.



Une plateforme d'échanges et de mutualisation de pratiques et d'expériences pour les citoyens et acteurs associatifs. Le CNDH Romeurope organise l'échange d'informations et d'expériences locales, la mutualisation des compétences, l'élaboration d'outils sur les différentes thématiques : séjour, santé, travail, enfance et scolarisation, habitat, droits sociaux, lutte contre les discriminations...



Une structure militante qui a vocation à : informer et porter des plaidoyers auprès des responsables politiques et institutionnels à l'échelle nationale et européenne sur les questions des droits des habitant-es de squats et bidonvilles ; faire connaître aux citoyen.nes la réalité de la situation de ces personnes ; mener

des luttes pour la défense de leurs droits, sans mesures spécifiques mais en application du droit commun.

5. Destinataires des actions du collectif

Le travail du CNDH Romeurope s'adresse à une palette d'acteurs concernés par la question des lieux de vie informels et des personnes victimes d'antitsiganisme : associations, services de l'État, administrations centrales, collectivités territoriales, citoyens concernés...

À travers toutes les actions du CNDH Romeurope en 2025, **plus de 2 600 personnes ont été concernées directement** : les membres du CNDH, les destinataires de nos e-mails de partage d'information et newsletters, des partenaires associatifs et institutionnels, des journalistes, les destinataires de nos interventions publiques et formations...

À ce chiffre s'ajoutent les vues réalisées par nos publications sur les réseaux sociaux. Au 31 décembre 2025, le Collectif est suivi par plus de 3 200 followers sur [Facebook](#) et 1 738 sur [LinkedIn](#). Ces chiffres augmentent d'année en année.

Nous avons également publié sur notre chaîne Youtube. L'impact de ces réseaux sociaux nous permet d'atteindre des publics moins informés/concernés par la question des lieux de vie informels et/ou de l'antitsiganisme.

Les bénévoles et salarié-es d'associations et collectifs locaux sont celles et ceux qui sont les plus proches et les plus en lien avec les habitant.es des squats et bidonvilles et autres lieux de vie informels. Ils constituent **un réseau de plus de 350 personnes** sur la mailing list « membres » du CNDH Romeurope.

Seules les associations membres du CNDH Romeurope peuvent être destinataires de cette mailing list.

➔ **Pour vous inscrire : [envoyez-nous un mail](#) !**

Avec le soutien du CNDH Romeurope, ils et elles se mobilisent aux côtés des personnes, souvent en familles, en situation de grande précarité, contraintes en l'absence de solution d'hébergement ou de logement de vivre dans des bidonvilles, des squats ou dans la rue. Leurs principaux lieux d'installation sont l'Île-de-France et les métropoles de Lille, Lyon, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Grenoble, Marseille... Parce que les bidonvilles et les squats sont la conséquence directe d'une pauvreté extrême, il est fréquent de les retrouver dans des villes et des quartiers où la pauvreté est déjà élevée. **Ces lieux de vie précaires sont souvent au cœur ou juste à la frontière des quartiers dits « politique de la ville ».**

6. Les membres et la composition du Collectif en 2025

Le CNDH Romeurope est composé d'associations nationales, locales et de collectifs locaux. Sur les 52 membres du CNDH Romeurope, 46 associations, 6 collectifs.

Tous ses membres agissent directement sur le terrain ou soutiennent des organisations impliquées localement dans des actions concrètes de soutien et de défense des droits auprès des personnes vivant en habitat informel et en situation de grande pauvreté en France métropolitaine. Les actions des associations et collectifs membres s'organisent selon plusieurs axes, en fonction des réalités et besoins locaux :

- **Support à la vie quotidienne des personnes et accompagnement vers l'accès au droit commun** : accompagnement social, professionnel, juridique, sanitaire...
- **Accès aux droits** : en lien avec l'hébergement/logement, la scolarisation, l'insertion professionnelle, l'accès aux services de base, la médiation avec les structures publiques, la lutte contre les discriminations...
- **Actions de plaidoyer** : mobilisations politiques pour faire respecter/avancer les droits des personnes en squat et en bidonville. Mobilisations souvent en lien avec la lutte des « sans-papiers », des sans-abris et des travailleurs précaires. Ces actions peuvent aussi être juridiques contre les abus et/ou les discriminations de l'administration.
- **Actions de sensibilisation et de communication** : auprès du grand public dans le cadre de réunions publiques, projections de films, formations, occasions festives, mais aussi conférences et communiqués de presse.

Selon une **enquête conduite auprès de nos membres en 2024**, les quatre sujets les plus couverts par les membres du CNDH Romeurope sont :

- L'accès aux droits sociaux (66 %)
 - L'éducation (62 %)
 - L'habitat, l'accès à l'hébergement et au logement (58 % des membres)
 - La santé, l'insertion professionnelle et l'accès aux droits face aux expulsions (52 %)
- ➔ Pour aller plus loin et en savoir plus sur les membres du CNDH Romeurope, vous pouvez parcourir [l'enquête flash réalisée en 2024](#) ainsi que la page des membres [sur notre site](#)

Nouveaux membres 2025

En 2025, deux nouveaux membres ont rejoint le collectif Romeurope !

DKM2C

- **Association Des kilomètres de câble**

L'Association de sensibilisation à l'électricité qui œuvre pour la réalisation d'installations électriques pour lutter contre l'insalubrité, promouvoir le réemploi du matériel électrique,

mettre à disposition des outils pour la réalisation de chantiers en électricité sociaux et solidaires, dispenser du conseil pour des projets d'installations électriques, assurer des formations dans l'objectif de diminuer les risques électriques, faire découvrir les métiers de l'électricité, réaliser des installations électriques et tous travaux liés à l'électricité.

Il s'agit principalement de lutter contre l'insalubrité et le mal-logement, de réduire les risques électriques pour les installations et les personnes en privilégiant le matériel de réemploi, dans un double objectif écologique et d'accessibilité pour tous·tes à du matériel adapté, assurant la sécurité et le confort nécessaires à une vie digne.



● **Association COMEDE - Comité pour la santé des exilés**

Créé en 1979, le Comede (Comité pour la santé des exilé·e·s) s'est donné pour mission d'agir en faveur de la santé des exilé·e·s et de défendre leurs droits dans le cadre des consultations et des permanences téléphoniques qui ont fait du Comede un acteur essentiel de la solidarité à l'égard des migrant·e·s/étranger·ères et un dispositif d'observation privilégié de leur santé et de leurs conditions d'accès aux soins.

Le COMEDE réalise des activités d'accueil, soins et accompagnement des exilé·e·s, ainsi que d'information, formation et recherche (qui constituent le Centre-ressources du Comede). L'approche pluridisciplinaire du Comede est développée en individuel et en collectif par les pôles *social & juridique, médical, santé mentale, et prévention & promotion de la santé*. Les actions du Comede sont conduites en partenariat avec des associations, institutions et professionnel·le·s de la santé, du droit et de l'action sociale.

Les activités du Comede sont développées à partir des dispositifs du Comede en Ile-de-France (siège et Centre de santé à Bicêtre, locaux à Paris), Auvergne-Rhône-Alpes (Saint-Etienne), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) et Guyane (Cayenne).

7. Fonctionnement et gouvernance

En 2025, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 6 juin 2025 en distanciel avec l'ordre du jour suivant :

- Vote des nouveaux statuts du CNDH Romeurope

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts.

L'Assemblée générale s'est réunie une fois en distanciel, le 6 juin 2025, avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation des règles
- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport d'activités
- Présentation du rapport financier
- Renouvellement partiel du collège des membres du CA

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en approuve les contenus et les comptes tels qu'ils sont présentés. En conséquence, l'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Les élections du Conseil d'administration ont eu lieu, le 3 juillet 2025, huit associations ont présenté leur candidature. Depuis les changements de statuts en 2025, sept places étaient à pourvoir au Conseil d'administration. Les associations et collectifs Acina, Collectif Solidarité Roms Lille Métropole, Quatorze, Rencontres Tsiganes, Rom Réussite, Solidarités International (Mission France) ont été élus pour deux ans.

Pour 2025-2026, le Conseil d'administration se compose comme suit :

Collège des membres :

Collectif Solidarité Roms Lille Métropole : Dominique Plancke

Rencontres Tsiganes : Caroline Godard

Rom Réussite : Liliana Hristache

Rencont'roms nous : Nathanaël Vignaud

Eurrom : Leonard Velicu

Acina : Nathalie Bourguignon

Collectif Romeurope Antony : François Rivet

Quatorze : Thomas Henrion

Solidarités International : Brice Guillaume

Collège des membres fondateurs (membre de droit, non élus) :

ASAV : Laurent El Ghozi

Fnasat-Gens du voyage : Stéphane Lévêque

Hors la Rue : Guillaume Lardanchet

La Cimade : Camille Couturier

Ligue des Droits de l'Homme : Bernard Eynaud

Médecins du Monde : représentant à désigner par MDM

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples : Sophia Toloudi

Secours Catholique : Nathanaël Caillaux

Dominique Plancke a été élu président du CNDH Romeurope.

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2025, avec la participation d'administrateurs et d'administratrices venant de Lille, Bordeaux, Marseille, Angers, Toulouse et d'Île-de-France.

8. L'équipe de coordination

La coordination a pour mission d'apporter un appui technique aux acteur·rices du CNDH Romeurope, dans l'objectif d'animer le réseau et de favoriser l'émergence d'initiatives concertées pour l'accès aux droits des habitant·es de bidonvilles et squats et pour la lutte contre les discriminations. Elle n'a pas vocation à définir ou à piloter les actions des membres du collectif.

Les salarié·es de la coordination contribuent aux activités d'observatoire et de plaidoyer du CNDH Romeurope. La coordination prépare les ordres du jour du Conseil d'administration auquel elle participe et rend compte de son activité. Les salarié·es de la coordination peuvent représenter le CNDH Romeurope auprès de différentes institutions et instances à la demande du Conseil d'administration.

- **Célia MOUGEL**, juriste & chargée d'études depuis janvier 2023
- **Estelle RIBES**, déléguée générale depuis juin 2024
- **Julien MULLER**, chargé d'animation de réseau jusqu'en août 2025
- **Thomas DUFERMONT**, chargé d'animation de réseau depuis octobre 2025
- **Noémie CASSIAU**, chargée de mission observatoire des expulsions de mai 2025 à novembre 2025.

II. LES ACTIONS DU CNDH ROMEUROPE EN 2025

En 2025, le contexte politique a continué de se durcir en matière de droits des étrangers et des plus précaires. De plus, l'instabilité politique et les changements de gouvernements n'ont pas toujours permis d'assurer un suivi des interlocuteur·rices dans le cadre des actions de plaidoyer. Par ailleurs le contexte financier incertain ne permet pas d'engager des actions de long terme pour les associations.

La loi du 27 juillet 2023 a favorisé, sur le terrain, l'application de nouvelles procédures judiciaires introduites par la loi qui viennent complexifier encore le travail engagé par les associations de terrain.

Dans ce contexte, la tête de réseau qu'est Romeurope remplit un rôle de conseil, d'échanges de bonnes pratiques et de plateforme militante, ce qui s'avère plus que jamais indispensable.

1. Animation de réseau et appui aux membres

A) Rencontre nationale

Cette année le CNDH Romeurope a organisé une rencontre nationale. Une rencontre exceptionnelle puisqu'elle a été aussi l'anniversaire des 25 ans de l'association. Temps forts de l'animation du réseau du collectif, c'est le lieu de rencontre des membres du CNDH Romeurope partout en France. Les rencontres nationales ont pour objectif d'échanger sur les expériences vécues par les membres et de les mutualiser. C'est aussi le lieu de débats plus globaux, de prises d'orientation politique, de questionnements également internes au collectif en termes de fonctionnement. Ce moment sert aussi à la coordination de présenter les actions en cours et à venir du CNDH Romeurope.

- **Rencontre nationale de Saint-Denis, 5 et 6 décembre 2025**

Cette rencontre a réuni plus de 120 personnes au siège de Médecins du Monde à Saint-Denis. Anniversaire des 25 ans du CNDH Romeurope, cette rencontre a réuni les membres du CNDH Romeurope, les ancien.nes salarié.es et bénévoles, les partenaires institutionnels, associatifs,

avocat.es, chercheur.ses, et collectivités territoriales avec lesquels le CNDH Romeurope travaille.

Afin de retracer l'histoire et les actions menées par le CNDH Romeurope à travers son histoire, plusieurs temps ont été organisés :

- Une table ronde réunissant **Nathalie Simonnot**, ancienne adjointe du directeur général et coordinatrice des programmes de Médecins du monde en France et en Europe, aujourd'hui multi-bénévole ; **Laurent El Ghozi**, président de l'ASAV depuis 1990, puis de la FNASAT ; **Malik Salemkour**, ancien membre de la direction nationale de la Ligue des Droits de l'Homme (trésorier, vice-président, puis président), aujourd'hui président d'honneur de la LDH ; **Dominique Plancke**, fondateur du Collectif solidarité Roms Lille Métropole, actuel président du CNDH Romeurope a permis de présenter en détail la genèse du collectif ainsi que son évolution à travers le temps. Ce temps a permis de mettre en exergue l'importance de l'existence de notre collectif pour porter le plaidoyer sur les questions des droits des personnes vivant en habitat informel, la lutte contre l'antitsiganisme, et pour accompagner les acteurs de terrain sur les sujets portés.
- Une table ronde réunissant un représentant de la DIHAL, une représentante de la DILCRAH et une représentante de la collectivité de Villeurbanne



Le premier temps de cette table ronde a permis d'échanger sur l'impact des actions du CNDH Romeurope et de ses membres sur l'évolution des politiques publiques en matière de résorption, d'accès aux droits des personnes vivant en habitat informel, de lutte contre l'antitsiganisme.

La DIHAL et la DILCRAH sont deux interlocuteurs privilégiés du CNDH Romeurope et financent une partie de ses actions.

Les représentant.es de la DIHAL et de la DILCRAH ont également pu témoigner des actions réalisées en lien avec les associations de terrain.

Le second temps de cette table ronde a pu interroger la municipalité de Villeurbanne sur le pouvoir d'agir de la collectivité en matière de résorption. Mettre en avant une collectivité dans le cadre de la rencontre était important puisque depuis 2021, le CNDH Romeurope anime le « club des collectivités engagées » en lien avec l'ANVITA (association des villes et territoires accueillants) dont la ville de Villeurbanne est particulièrement pro-active. Par ailleurs, la ville a accueilli de nombreux événements du CNDH Romeurope.



- Une « bibliothèque vivante » où 10 membres du CNDH Romeurope ont pu raconter une histoire, un projet, un portage plaidoyer, une rencontre, etc. Menés en lien et avec le support du CNDH Romeurope.

Ces histoires, témoignant de la richesse et de la diversité des actions réalisées sur les différents territoires en faveur des droits des personnes concernées, ont également permis de donner des pistes d'actions pour l'avenir.



- Une présentation à plusieurs voix de la foire aux questions sur les stratégies de résorption dont la sortie est prévue pour le mois de février 2026 : Le CNDH Romeurope,

la DIHAL, Solidarités International et Médecins du Monde ont pu présenter à la fois la méthodologie inter-partenaire adoptée pour la réalisation du rapport, son contenu, ses cibles plaidoyer, l'ambition de sa diffusion.

La première journée des rencontres s'est terminée par un repas et une soirée festive.

La seconde journée a été rythmée davantage par une réflexion stratégique sur le plaidoyer porté par le CNDH Romeurope autour d'un temps de world café. Plusieurs outils et sujets ont été abordés pour déterminer les objectifs à court, moyen et long terme :

- l'implication des personnes concernées dans les projets du CNDH Romeurope,
- l'avenir du club des collectivités engagées,
- le portage plaidoyer via la foire aux questions « stratégie de résorption »
- le portage plaidoyer via la charte pour les droits des habitant.es des lieux de vie informels.

L'après-midi a donné lieu à deux ateliers parallèles :

- Le premier sur la santé psychique des personnes concernées vivant en habitat informel. Atelier animé par le CNDH Romeurope, Médecins du Monde et le Comede.
- Le second sur les enjeux opérationnels et plaidoyer du travail en inter-associations avec la présentation des dynamiques inter-associatives à Montpellier (par l'association Quatorze), en Essonne (par l'association Acina) et en Seine-Saint-Denis (par Médecins du Monde).

En parallèle de ces rencontres nationales, le CNDH Romeurope continue de « prendre la température » dans le cadre de réunions en visio – les fameux Zooms mensuels.

D'une durée d'une heure, ces temps d'échanges permettent à la coordination du CNDH Romeurope de transmettre des informations au réseau, aux membres de faire remonter des situations concrètes de terrain, voire des demandes précises d'outillage, mais également, avec l'invitation d'expert.es, de travailler sur un sujet précis.

B) Le lien avec le terrain et les membres

En 2025, nous avons réalisé plusieurs temps de formation et déplacements en appui aux membres à travers toute la France métropolitaine.

- **Déplacement à Lille** : formation juridique sur les expulsions et la destruction des biens des personnes concernées.
- **Déplacement à Toulouse** : prise de parole des personnes concernées et formation et renforcement de la mobilisation associative.
- **Déplacement à Lyon** : formation juridique et renforcement des membres.
- **Déplacement à Nantes** : animation réseau et renforcement de capacité associative.

- **Déplacements nombreux en Île-de-France** afin d'appuyer les inter-associations de chaque département et d'échanger sur les questions opérationnelles et plaider, notamment autour de la résorption.

le CNDH Romeurope continue de « prendre la température » dans le cadre de réunions en visio, les fameux Zooms mensuels. D'une durée d'une heure, et prenant la forme de webinaires, ces temps d'échanges permettent à la coordination du CNDH Romeurope de transmettre des informations au réseau mais aussi, et surtout, aux membres de faire remonter des situations concrètes de terrain, voire des demandes précises d'outillage. Depuis 2024, pour chaque zoom, une personne experte est sollicitée pour appuyer les membres sur un sujet donné : le droit au séjour des ressortissant.es européen.es, les différentes procédures d'expulsions et les réflexes pour faire face à ces situations, présentation de la charte des droits des habitant.es des lieux de vie informels, le CREIC, la liberté associative, le droit à l'hébergement opposable (DALO), la sécurisation des installations électriques dans les squats.

C) Appui aux membres, capitalisation et formations

Formations des membres et capitalisation d'expérience

Nous proposons des formations « sur-mesure » auprès de nos associations membres. Celles-ci portent sur le droit au séjour des citoyen·nes de l'Union européenne, l'accès à des prestations sociales, les procédures relatives aux évacuations... Celles-ci sont proposées à titre gratuit aux membres de notre réseau mais également et plus largement aux associations ou différents acteurs partenaires.

- Le 13 novembre 2025, nous avons organisé un webinaire de formation juridique en distanciel sur les différentes procédures d'expulsion et les moyens d'agir de manière pratique face à ces situations, pour l'ensemble de nos membres.

Cette formation a réuni près de 35 participant.es. L'occasion également de re-partager nos outils juridiques sur la question, disponibles sur notre site internet.

- Le 14 novembre 2025, à Lille, nous avons une journée de formation juridique sur la question de la « destruction des biens » suite à une expulsion.

Cette journée a réuni de nombreuses associations, des avocat·es et des acteur·rices concerné·es par le sujet.

Les objectifs de cette formation étaient de :

- Comprendre le cadre juridique qui encadre la saisie, la conservation ou la destruction des biens.
- Identifier les leviers d'action et les recours possibles.
- Partager les retours d'expérience de terrain.
- Préparer une fiche outil / brochure commune.

Suite à cela, un compte-rendu détaillé ainsi qu'une fiche pratique ont été amorcés et paraîtront

en 2026.

- En 2025, nous avons organisé plusieurs formations sur le cadre juridique des expulsions et des droits des personnes vivant en habitat informel autour de la « *Charte pour le respect des droits et la dignité des habitant-es de lieux de vie informels* » auprès du réseau ANVITA et des inter-associations.
- Comme chaque année, nous avons organisé une journée thématique. Le 26 mai 2025, cette journée a porté sur la lutte contre l'antitsiganisme.

Tout au long de l'année, la coordination continue d'appuyer les membres par téléphone, email et rendez-vous en visio, fait de la mise en relation avec des partenaires associatifs et services de l'Etat pertinents ; aide à la construction de projets ; aide à la saisine du Défenseur des Droits lorsque nécessaire (appui à 5 saisines en 2025 et point bilan de suivi réalisé avec les différents services du DDD)

Projet territoire zéro bidonville

En 2025, nous nous sommes également inscrits dans le COPIL « territoire zéro bidonville » en lien avec la Fondation pour le logement, l'association Quatorze et Solidarités International. Cette dynamique vise à créer des modules de formation pour 2026 à destination des collectivités territoriales et associations.

Ce bloc de compétences constitue un socle méthodologique permettant d'analyser, coordonner et évaluer les démarches de résorption des bidonvilles. Il développe les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour comprendre la complexité du phénomène et mobiliser efficacement l'ensemble des acteurs concernés.

L'instruction gouvernementale de janvier 2018 a marqué un tournant en proposant un cadre d'action renouvelé, favorisant la coordination des interventions et l'accompagnement global des personnes. Il devient dès lors possible de conjuguer respect de l'ordre public, dignité des personnes et efficacité de l'action collective.

Le parcours de formation "Territoires Zéro Bidonville" s'inscrit dans cette dynamique, en proposant un dispositif pédagogique adapté aux professionnels du secteur : des ressources en ligne (vidéos, témoignages, fiches méthodologiques) permettant à chacun d'acquérir les fondamentaux à son rythme, puis des ateliers en présentiel centrés sur des situations concrètes du territoire, permettant de mobiliser les savoirs théoriques.

Il s'agit de pérenniser et de valoriser quinze années d'expérimentations et d'innovations sociales dans le domaine de la résorption des bidonvilles.

Ensuite, ce parcours vise à accompagner un changement de paradigme : passer d'une approche spécifique, souvent en marge des politiques publiques classiques, à une intégration au droit commun. Cette évolution nécessite une professionnalisation du secteur et un transfert de savoir-faire vers les collectivités et services de l'État pour permettre d'assurer pleinement leurs compétences.

Enfin, il s'agit de dépasser les approches sectorielles (travail social, aménagement urbain, insertion par l'activité économique, entre autres) pour proposer une vision systémique.

Mutualisation de l'information avec les avocat·es (collectif DOTS)

Dans la lignée des tables rondes, séminaires et formations organisés depuis plus de 10 ans, à l'initiative initiale du réseau [Jurislogement](#), le collectif **Droits des habitant·es de terrains et de squats (DOTS)** vise à faire valoir les droits des habitant·es en participant à la formation, à l'outillage et à la mobilisation des professionnel·les du droit et du monde associatif.

Avec le **collectif Droits des habitant·es de lieux de vie informels (DOTS)**, le CNDH Romeurope contribue à la mise à jour de ce recueil de jurisprudences, concernant les contentieux d'expulsion de terrains, bidonvilles ou squats et des droits des personnes contraintes de s'installer dans ces habitats précaires.

L'objectif est de fournir à celles et ceux qui conseillent, accompagnent et défendent ces habitant·es l'information la plus fiable possible sur l'état actuel de la jurisprudence, mais aussi de mettre en valeur des outils juridiques encore peu ou pas exploités.

Le 21 mars 2025, nous avons organisé un webinaire réunissant près de 50 personnes avocat.es sur le contentieux des expulsions des lieux de vie informels.

Club des collectivités engagées

Historique

Ce club a été créé en 2021 et regroupe 16 collectivités. Il permet :

- D'animer des temps d'échanges, de réflexion et de partage de l'information sur des thématiques précises avec l'appui et l'intervention de partenaires du CNDH Romeurope spécialisés sur chaque sujet abordé.
- De partager des outils pour appuyer les actions des collectivités (bonnes pratiques, difficultés rencontrées, outils juridiques...).
- De relayer les pratiques et volontés exprimées et de développer la mise en lien avec les associations membres du CNDH Romeurope sur chaque territoire afin d'améliorer et d'accélérer des processus de résorption « par le haut ».

Le club en 2025

En 2025, nous avons consolidé un lien étroit avec l'ensemble des collectivités du club (16 collectivités engagées) et l'ANVITA pour travailler sur les questions de résorption comme enjeu plaidoyer autour des élections municipales. Le club a été sollicité autour de l'écriture d'une foire

aux questions sur les stratégies de résorption. Plusieurs élu-es de collectivités ont été rencontré-es et des échanges ont été réalisés sur de nombreux sujets :

Orvault, Anger, Nantes Métropole, Lyon, Villeurbanne, Marseille, Montpellier, Mérignac.

La Ville de Paris a été aussi sollicitée.

Ces échanges ont permis d'aborder des difficultés, problématiques, questionnements, réussites et bonnes pratiques que les collectivités peuvent avoir au sujet de la résorption afin de permettre d'explorer des réponses que les territoires ont pu apporter.

Nous considérons essentiel d'être parfois un trait d'union entre la puissance publique et les collectivités territoriales, c'est l'une des particularités de la politique de résorption des bidonvilles, elle se doit d'être partenariale. Plusieurs actions ont été réalisées :

- Envoi de nombreux documents créés par les membres du CNDH Romeurope et en lien avec leurs compétences.
- Participation et formation lors d'évènements de l'ANVITA afin de sensibiliser les collectivités à la résorption (formation sur la charte des droits des habitant.es des lieux de vie informels et la lutte contre l'antitsiganisme notamment).
- Sollicitation de la Ville de Villeurbanne lors des Rencontres nationales de décembre 2025 pour intervenir sur les questions de résorption et de son approche sur les expulsions. Ce temps d'échange a permis de récolter la parole d'une municipalité engagée sur les pistes de solutions et difficultés rencontrées.

Outils

Rapport sur la domiciliation

Le CNDH Romeurope fait partie du « Collectif Domiciliation Île-de-France » regroupant 6 associations et fédérations d'associations (Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France, Solidarité Jean Merlin, Médecins du Monde, Dom Asile, Secours catholique Caritas France, CNDH Romeurope). Dans le cadre de ce collectif, une [enquête sur la domiciliation dans les centres communaux d'action sociale d'Ile-de-France](#) a été publiée.



Publiée en 2025 et menée en 2024 auprès de 96 CCAS franciliens, cette enquête met en évidence plusieurs obstacles majeurs liés à ce droit essentiel sur l'ensemble du territoire. Obtenir une domiciliation administrative est un véritable parcours semé d'embûches. Les personnes sans domicile fixe se heurtent dans un premier temps à un manque d'information et d'accompagnement par les CCAS.

Elles sont également confrontées à des pratiques restrictives qui ne respectent pas toujours le cadre légal et entravent l'accès effectif à la domiciliation : refus de reconnaître certains liens comme suffisants pour établir le rattachement à la commune, demandes abusives de pièces justificatives ou ajout de conditions extralégales, etc. Par ailleurs, l'enquête souligne des comportements discriminatoires spécifiques à l'égard des personnes en situation administrative irrégulière.

Principaux résultats de l'enquête :

Accès à l'information et accompagnement social par les CCAS, un parcours semé d'embûches :

- Seuls 44 % des CCAS ciblés mentionnent l'existence d'un service de domiciliation sur leur site internet.
- 87 % des CCAS imposent une prise de rendez-vous préalable, une disposition non adaptée aux publics en situation de précarité.

De nombreux CCAS appliquent des critères restrictifs et illégaux qui entravent l'accès effectif à la domiciliation :

- 57 % des CCAS refusent de domicilier des personnes qui vivent à la rue sur leur commune, et 46 % d'entre eux refusent de domicilier des personnes qui vivent en bidonvilles.
- 40 % des CCAS refusent de domicilier les personnes en situation administrative irrégulière.
- 62 % des CCAS refusent de domicilier les personnes ayant un suivi médical dans leur commune.

D) Renforcement du pouvoir d'agir des premiers et premières concernées

Le renforcement du pouvoir d'agir des personnes concernées est central dans les actions du CNDH Romeurope. Les outils réalisés ont également pour objectif d'être appropriés par les personnes et sont donc adaptés aux besoins. En 2025, plusieurs outils ont été réalisés dans cette optique.

Depuis 2024, nous avons initié un travail de campagne global de lutte contre l'antitsiganisme, en 2025, **plusieurs outils ont été créés** avec et pour les personnes concernées dans le cadre de cette campagne :

- Livret de lutte contre l'antitsiganisme : ce livret a été réalisé sur la base de témoignages de personnes concernées. Il vise à décrire des situations de discrimination mais aussi à donner les clés de solutions pour agir contre.
- Capsules vidéo sur la lutte contre l'antitsiganisme : trois vidéos ont été réalisées en collaboration avec les jeunes du programme Alej Melting-potes 93 d'Unis-Cité.

Ce travail a donné lieu à une sensibilisation et une formation sur l'antitsiganisme auprès d'un groupe de jeunes en service civique en janvier 2025. Une formation « socle » sur les droits des personnes concernées a également été réalisée pour renforcer leurs connaissances et donner des clés d'action.

Enfin, en 2025, nous avons [créé et imprimé des flyers](#), traduits en roumain, à destination des personnes concernées afin de guider à l'inscription des intra-européen.es pour voter lors des élections municipales et de sensibiliser sur les compétences des municipalités. 2 500 exemplaires ont été imprimés.



Lors des rencontres nationales et des événements organisés tout au long de l'année, nous avons invité des personnes concernées afin qu'elles puissent participer aux échanges. Une dizaine de personnes concernées ont été présentes lors de ces rencontres.

En 2025, nous avons continué nos actions d'appui sur l'organisation collective en fonction des sollicitations.

La pluralité des réseaux sociaux utilisés permet également de diffuser plus largement les outils auprès des publics. Une réflexion de communication a été engagée en 2025 pour développer les outils et supports numériques pour davantage toucher et notamment des publics de jeunes.

2. La fonction d'Observatoire

A) Observatoire du terrain et des politiques nationales

Grâce à ses membres partout en France, le CNDH Romeurope porte aussi une vision territoriale de la situation des personnes vivant en habitat informel, un ancrage local qui lui permet de dénoncer les abus et les discriminations récurrentes dont sont victimes les habitant·es de bidonvilles et squats.

L'observatoire repose sur :

- Une veille médiatique
- Une veille législative et jurisprudentielle
- Une étude des dispositifs et projets en cours
- Des échanges avec des acteurs de terrain et des personnes concernées, qui ont pour objectif d'obtenir des retours d'expérience et des données qualitatives sur différents sujets ou projets

Cette observation nourrit le discours et les contributions écrites du CNDH Romeurope lorsqu'il s'adresse aux médias, partenaires associatifs et institutions (Dihal, parlementaires, ministères, Commission nationale consultative des droits de l'homme, Défenseure des Droits, Ecri...).

⇒ [Observatoire des actes et propos antitsiganes](#)

En 2025, nous avons continué notre travail de veille sur les propos antitsiganes dans les médias et sur les réseaux sociaux. Nous surveillons les rumeurs en ligne avec acuité tant les conséquences de ces rumeurs dans la « vie réelle » peuvent être lourdes pour les personnes Roms. Par ailleurs, nous réalisons des alertes auprès de la plateforme Pharos.

Il est important de relayer, auprès des institutions et du grand public, la réalité de terrain de ce que peut être l'antitsiganisme.

⇒ Observatoire des entraves au droit

Depuis quelques années, le CNDH Romeurope a mis en place un outil de suivi interne pour recenser tous les blocages, entraves au droit, cas de discrimination sur un nombre de domaines très vaste :

- Droit au compte
- Prestations sociales
- Discriminations & agressions physiques
- Domiciliation
- Refus de scolarisation des enfants
- Sorties sèches d'hébergement
- Accès aux soins

Cet observatoire global est à la base de notre plaidoyer et de nos recommandations adressées aux pouvoirs publics.

⇒ Observatoire des violences policières

Les membres du CNDH Romeurope sont régulièrement confrontés aux comportements indignes des forces de sécurité à l'égard des personnes qui vivent sur leurs territoires dans des lieux de vie informels. Les personnes concernées sont démunies face à ces exactions, qu'il s'agisse de visites répétées sur les terrains pour faire pression sur les habitants, de violences verbales et/ou physiques à l'égard des habitants de terrains ou de squats, de destructions des biens ou de mauvais accueil au commissariat...

Sur l'ensemble de ces thématiques, en 2025, le CNDH Romeurope a accompagné et suivi cinq saisines auprès du Défenseur des Droits.

B) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels

L'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels (ODE) est un projet partenarial né en 2018 de plusieurs associations actives dans le domaine de l'accompagnement et la défense des droits des personnes en situation de précarité et mal-logées. L'ODE est aujourd'hui composée de huit membres : le CNDH Romeurope, qui assure les fonctions de coordination, Médecins du Monde, la Fondation pour le logement des défavorisés, la FNASAT, la Ligue des droits de l'Homme, la Plateforme des soutiens aux migrant·es, l'ANGVC et Human Rights Observers.

Les objectifs de l'ODE sont :

- Objectiver avec des données chiffrées la réalité de la politique d'expulsion des personnes en habitat informel ;
- Documenter les conditions de vie des personnes et les effets des expulsions sur leurs parcours ;
- Alerter l'opinion et les autorités publiques sur l'inefficacité des politiques d'expulsion et leurs conséquences pour les habitant·es ;
- Plaider pour un changement d'approche en privilégiant le respect des droits des habitant·es de lieux de vie informels.

Pour atteindre ces objectifs, l'ODE s'appuie sur un réseau de contributeur·ices, présent·es sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin.

Au quotidien, la coordination de l'ODE, au sein du CNDH Romeurope, travaille à collecter et consolider les données chiffrées afin que la base de données de l'ODE soit la plus précise possible et qu'elle soit exploitable par les différents partenaires. Ainsi, des extractions de données sont réalisées régulièrement, pour nourrir les rapports internes des partenaires, pour répondre à des sollicitations médiatiques ou encore appuyer un plaidoyer spécifique local.

Comme chaque année depuis 2018, le CNDH a continué à coordonner l'**Observatoire inter-associatif des expulsions de lieux de vie informels** avec Médecins du Monde, la Ligue des droits de l'homme, la Fondation pour le logement, la FNASAT, la Plateforme des soutiens aux migrant·es, Human Rights Observers et l'ANGVC.

L'année 2025 est marquée par un changement de période de récolte des données. La période traitée sera de janvier à janvier. Le rapport sortira en septembre 2026.

Nous avons également porté le plaidoyer sur la question des expulsions sur la base du rapport sorti en décembre 2024.



Travail dans le cadre de l'observatoire

Chaque année, il est nécessaire de redynamiser certains territoires et collectifs. En 2025, ce travail a porté ses fruits, ce sont plus de 50 contributeur·rices en plus sur 25 départements qui contribuent à l'observatoire.

En décembre 2025, nous comptabilisons 164 contributeur·rices.

Afin de démarcher de nouvelles contributions, le CNDH Romeurope a effectué un lourd travail de prospection et d'information :

- Des déplacements ont été réalisés pour présenter l'ODE et mobiliser de nouveaux contributeurs. Chaque présentation est rythmée par : un temps de présentation de l'observatoire, un temps sur le cadre légal des expulsions, un temps d'échange pour répondre aux questions liées aux actualités en termes d'expulsion et les enjeux de l'observatoire.
- Un webinaire de présentation de l'ODE a été organisé en juillet 2025, plus de 70 personnes y étaient inscrites.
- Un kit à destination des contributeur·rices pour mieux répondre au questionnaire et améliorer la remontée d'informations a été réalisé, il comprend : un flyer de présentation de l'ODE, une notice expliquant comment se connecter sur le site, un schéma récapitulatif de l'Observatoire intitulé « Comment contribuer », un récapitulatif des informations collectées, une liste détaillée des informations collectées, un guide de remplissage du questionnaire, un

tuto vidéo pour signaler une expulsion, une note sur ce que l'ODE ne recense pas, un dossier avec des ressources utiles.

En 2025, ce sont :

- 49 départements couverts
- 62 structures contributrices, représentées par 164 personnes

Pour le rapport 2025 :

- Plus de trente entretiens ont été réalisés auprès d'associations, de professionnel·les de santé, d'institutions, de personnes issues du milieu de la recherche et de personnes concernées.
- Plus de 5 témoignages de personnes concernées seront mobilisés dans le rapport.

Enfin, en 2025, nous avons continué le lien avec le comité scientifique composé de dix chercheur·ses et doctorant·es dans des disciplines différentes (géographie, anthropologie, science politique, sociologie) afin d'avoir une prise de recul sur les analyses et d'avantage de données objectivables et croisées sur la thématique.

Plaidoyer

La question des expulsions à répétition et des installations est en effet un axe non traité et parfois même méconnu des pouvoirs publics. Il est donc important de « faire sujet » et de porter cette question pour encourager une vraie analyse des politiques publiques en la matière et faire évoluer la question pour respecter la dignité des personnes concernées.

Les associations de l'Observatoire plaident pour la mise en place d'une commission parlementaire pour une **stratégie de résorption qui soit globale, interministérielle, contraignante et sans distinction des publics** afin que des solutions **d'habitat pérennes dans un environnement favorable à la santé** soient proposées, tenant compte de la diversité des modes d'habiter en fonction des besoins évalués avec les personnes concernées.

La thématique « santé-environnement » a été traitée sur **deux ans** (2024 et 2025) afin d'aborder un large spectre de la thématique et de permettre d'approfondir la recherche de données via le comité scientifique et leurs étudiant·es.

En 2025, plusieurs rencontres et événements ont eu lieu pour promouvoir le rapport et porter le plaidoyer :

- **Janvier 2025** : organisation d'un événement à la FNASAT réunissant plus de 40 personnes pour présenter l'observatoire, ses chiffres et ses constats.
- **Mars 2025** : enregistrement d'une émission de radio « Un coin quelque part »
- **Juin 2025** : participation à l'assemblée générale d'UNICEF sur les questions d'injustices environnementales.
- Dans le cadre du Collectif « le Revers » plusieurs réunions et groupes de travail ont

permis de porter les chiffres de l'ODE au sein du rapport et auprès de médias. L'Observatoire a participé à la conférence de presse de présentation du plan de prise en charge proposé par le Revers et a réalisé une vidéo à destination des réseaux sociaux.

- Présentation de l'observatoire et de ses résultats dans le cadre du Master 2 de l'École d'Urbanisme de Paris.
- Formation et sensibilisation dans le cadre de temps organisés : rencontres nationales, liens avec les partenaires, etc.

C) Expulsions et droits des habitant·es de lieux de vie informels : veille jurisprudentielle

La veille jurisprudentielle du CNDH Romeurope, grâce aux décisions envoyées par ses membres, ainsi que la veille législative permet de développer une connaissance fine au sujet des expulsions, et de transmettre les éléments essentiels aux membres pour leur travail sur le terrain. Le CNDH Romeurope décortique et vulgarise les décisions de justice et les diffuse par email à ses membres et ses partenaires (associations, institutions, professionnels du droit...). Par ailleurs, grâce à ses connaissances, le CNDH répond également aux sollicitations locales au sujet des expulsions, notamment quand certaines situations sont bloquées.

Ces données sont conservées pour être restituées dans nos rapports, mais contribuent également notamment à abonder un recueil de jurisprudence sur le contentieux lié aux occupations de terrain et de squat, qui recueille déjà de nombreuses décisions de justice sur le droit au logement en général.

En 2025, nous avons activement travaillé à la réactualisation de la note pratique « *expulsion de terrain et de squats : sans titre mais pas sans droit* » qui sortira en 2026.

3. Plaidoyer, communication et sensibilisation

Les **activités de plaidoyer** sont essentielles pour diffuser le travail d'observatoire ainsi que les recommandations du CNDH Romeurope. Les actions de plaidoyer peuvent prendre plusieurs formes : participation à des groupes de travail, rédaction de notes, rendez-vous avec des représentant·es de l'État ou des élu·es, propositions d'amendement au Parlement, interpellations publiques de décideurs, interviews données à la presse...

Pour le plaidoyer local, un appui aux membres sous forme de conseil et d'élaboration de stratégie d'interpellation est fourni sur demande, **les associations et collectifs locaux restent les plus pertinents pour établir un dialogue avec les autorités locales.**

La **communication externe** permet d'alerter le **grand public**, et plus particulièrement les élu-es et les journalistes sur la question des personnes vivant en squats et en bidonvilles en France, réalité encore méconnue et sujette à beaucoup de fantasmes et de **préjugés**, voire de racisme notoire. C'est aussi en informant l'opinion publique que les changements politiques pourront être provoqués afin d'avancer vers un respect des droits fondamentaux pour toutes et tous.

A) Actions juridiques

NON-ASSISTANCE A PERSONNES MAL LOGEES



Dans le cadre du Collectif des associations pour le logement, qui réunit des acteurs associatifs travaillant sur les questions de logement et d'hébergement des personnes en situation de précarité. La vocation d'interpellation du Collectif s'inscrit dans le cadre plus large des politiques de solidarité et de protection des personnes défavorisées. Les associations appellent à une action forte dans ce domaine depuis plusieurs années déjà, et dénoncent le manque d'ambition des pouvoirs publics comme le traitement à la marge des situations d'urgence.

En 2025, le CNDH Romeurope a fait partie des 40 associations unies contre le mal-logement pour alerter depuis des années sur la dégradation des conditions de vie des personnes mal logées et **attaquer l'État en justice pour non-assistance à personnes mal logées**.

⚖️ Nous avons déposé deux recours en responsabilité contre l'État qui ne respecte pas sa propre loi sur l'hébergement d'urgence et le droit au logement :

👉 Au moins 6 000 personnes sont refusées par le numéro d'urgence 115 chaque soir, dont 2 000 enfants.

👉 100 000 foyers pourtant reconnus prioritaires et urgents attendent encore d'accéder à un logement. Certains attendent depuis 10 ans.

Non-assistance à personnes mal logées, c'est donc une affaire judiciaire, celle du mal-logement. Elle comprend deux recours, l'un sur l'hébergement d'urgence et l'autre sur le Droit au Logement Opposable (DALO), contre l'État qui ne remplit pas ses obligations minimales.

Pour que les choses changent réellement, nous demandons au tribunal d'ordonner à l'État d'utiliser tous les moyens dont il dispose pour mettre fin à ces situations : création de places

d'hébergement d'urgence de qualité, production de logements sociaux, mobilisation des logements privés pour les louer à loyer abordable...

AFFAIRE VILLERON

Après plus de 2 ans d'enquêtes et un report d'audience, le lundi 23 juin au tribunal de Pontoise a eu lieu l'audience sur l'affaire Villeron.

Rappel des faits : le 5 février 2023, à Villeron (Val-d'Oise), environ deux cents manifestant-es se rendent devant un bidonville situé à l'orée du bois. Parmi eux se trouve Dominique Kudla, le maire de la commune. Des journalistes présent-es sur les lieux au moment des faits rapportent des propos comme "dehors les Roms", "Villeron n'est pas une poubelle" ou encore "aux armes !". Sous la pression, les habitant-es du bidonville sont contraint-es de quitter les lieux à la hâte, sous les cris des manifestants. Quelques heures plus tard, une pelleteuse réservée au préalable par les services municipaux finit de démolir les baraques et les affaires personnelles des familles précaires.

Trois personnes concernées, le CNDH Romeurope, la Fondation pour le logement des défavorisés, La Voix des Roms et le MRAP ont porté plainte.

Le CNDH Romeurope ainsi que les autres associations se sont constitués partie civile.

Six personnes, dont le maire Dominique Kudla ont comparu.

Trois infractions avaient été retenues :

- Menace, manœuvre, voie de fait ou contrainte pour forcer une personne à quitter son lieu d'habitation ;
- Violence sans incapacité commise en raison de la race, l'ethnie ;
- Dégradation ou détérioration du bien d'autrui commise en raison de la race, l'ethnie.

Si le verdict a été clément avec les prévenu.es, ce procès a été l'occasion de rappeler que les personnes habitant en lieu de vie informel doivent être protégées afin de garantir leurs droits fondamentaux et leur dignité. De plus, l'antitsiganisme qui s'est exprimé en mots et en actes lors de cette manifestation s'est attaqué aussi à l'État de droit.

Le CNDH Romeurope a fait appel de la décision au civil.

En parallèle, nous avons tenu à ce que les personnes roms roumaines, qui avaient été expulsées de manière illégale à Villeron, puissent être au courant des avancées et nous avons organisé de nombreuses réunions inter-associatives pour organiser les plaidoiries et mobiliser les associations membres lors du procès.

Nous avons également continué de promouvoir auprès de notre réseau des saisines de la Défenseure des droits : que ce soit en matière d'expulsion, de déontologie des forces de sécurité... L'objectif est que des personnes roms, vivant en habitat précaire, qui seraient victimes d'antitsiganisme puissent se saisir de la plateforme antidiscriminations.fr.

ANTITSIGANISME A LILLE

Suite à la parution d'un article par le média IciNord relatif à la survenance d'un important incendie le 17 mai 2025 dans un bidonville de Ronchin, au sud de Lille, des milliers de commentaires haineux publiés sur le réseau social Facebook ont été postés. Une enquête a été ouverte suite au signalement du collectif Solidarité Roms de Lille Métropole et de l'association William Penn (tous deux membres du CNDH Romeurope) auprès du parquet de Lille.

Par suite, le CNDH Romeurope et la LDH (Ligue des droits de l'Homme) ont décidé de porter plainte conjointement pour ces faits, constitutifs selon nous de provocations publiques à la discrimination, à la haine ou à la violence ainsi que d'injures publiques à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race déterminée. Cette plainte a été déposée auprès du procureur de la République.

B) Plaidoyer national

ALERTE SUR LE TELESERVICE EN LIGNE DIT « CREIC » DEPLOYE PAR LA CNAM EN 2025

Le CNDH Romeurope et les associations ACINA, Comede, CNDH Romeurope, Gisti, Médecins du Monde ont alerté les pouvoirs publics au sujet du nouveau téléservice en ligne « Inscription des ressortissants européens inactifs à l'Assurance Maladie » déployé par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) depuis le début de l'année 2025.

Mise à jour le 26 février 2025 sur le site Ameli, son déploiement a été largement communiqué par les Caisses primaires d'Assurance Maladie à l'ensemble des partenaires. Un certain nombre de personnes concernées soutenues par des professionnels de santé et du travail social a également commencé à faire usage de cette plateforme. Les premiers retours des usagers vers nos associations, ainsi que nos propres tests, font état de dysfonctionnements et de dénis de droits inquiétants.

- Ce téléservice soulève davantage de difficultés que le formulaire papier plus ancien dans la mesure où il conduit à une application particulièrement restrictive et juridiquement contestable du droit au séjour des ressortissants de l'Union Européenne (UE), de l'Espace Économique Européen et de la Suisse (UE/EEE/Suisse).
- Le paramétrage actuel du téléservice conduit à une appréciation des situations non conformes avec le droit de l'UE, ce qui transparaît dans les termes mêmes utilisés dans les documents de communication, sur le site Ameli et dans le formulaire lui-même.

Les associations, dont le CNDH Romeurope, ont saisi le Défenseur des droits à propos de ce service en ligne. L'alerte a également été faite auprès de la Direction de l'accès aux soins (Disas) de la CNAM sur ces difficultés le 21 janvier 2025. La DIHAL a également été destinataire d'un courrier d'alerte.

POLITIQUE GLOBALE DE RESORPTION DES BIDONVILLES

➤ **Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)**

Depuis la circulaire du 26 août 2012 et l'instruction du 25 janvier 2018, le CNDH Romeurope participe activement aux différents travaux mis en place par la DIHAL, qui a la responsabilité de l'animation nationale de la politique publique concernant les bidonvilles et squats.

Le CNDH Romeurope répercute auprès de ses membres les informations délivrées par la DIHAL et fait remonter des éléments sur la situation de terrain en France ainsi que des recommandations et revendications. Il contribue au changement de paradigme porté par l'instruction de 2018.

Le Collectif ne manque pas d'exprimer, ses éventuels désaccords tant sur les politiques conduites que sur les pratiques observées sur le terrain à travers les remontées de ses membres. Il valorise aussi, auprès de ses membres, sur les réseaux sociaux ou dans ses rapports, les expériences réussies et positives sur le territoire.

La DIHAL s'est révélée être un interlocuteur à l'écoute, dans un contexte politique mouvant et de plus en plus incertain.

● **Groupes de travail**

En 2025, le CNDH Romeurope a travaillé avec la DIHAL autour de différents sujets : stratégie française d'inclusion des Roms, échanges autour de la médiation scolaire, entraves à la scolarité, respect par les préfetures de l'instruction du 25 janvier 2018, accès à la justice des habitant-es de bidonville, lutte contre l'antitsiganisme...

Le CNDH Romeurope a participé aux différents **groupes de travail** organisés par la DIHAL sur la santé, la scolarisation, l'insertion et le travail afin de faire connaître les remontées de terrain de ses membres auprès des ministères et d'apporter son expertise.

Dans ce cadre, le CNDH Romeurope a participé activement à la rédaction du guide santé dans les lieux de vie informels de la DIHAL qui paraîtra en 2026.

● **Foire aux questions (FAQ) droit au séjour**

Nous avons commencé un travail en 2024 de construction de FAQ sur le droit au séjour des ressortissant-es de l'Union européenne qui est toujours en cours (sortie en 2026).

Cette FAQ à destination des institutions et organismes sociaux et permettra de guider les personnes cibles sur cette question complexe et souvent méconnue.

Cette FAQ viendra en complément des [outils déjà créés et disponibles sur notre site](#).

- **Participation à des événements DIHAL**

Le 4 avril 2025, le CNDH Romeurope a participé à la **Rencontre nationale 2025 des associations et opérateurs de la résorption des bidonvilles** réunissant une centaine de personnes.

Lors de la commission résorption des bidonvilles organisée par la DIHAL, nous avons pu présenter, avec les partenaires de l'observatoire des expulsions, les chiffres du rapport 2024 et présenter une réflexion sur la médiation en santé.

- **Rapport « foire aux questions » : réflexion sur les stratégies territoriales de résorption des bidonvilles**

À l'occasion des municipales de 2019, le CNDH Romeurope avait publié un rapport intitulé "Les élus locaux face à la résorption des bidonvilles" qui présentait des études de cas de 10 collectivités territoriales, avançait des idées pour impulser une dynamique locale et affichait des interviews d'acteur·ices engagé·es dans la résorption des bidonvilles. En 2022, le rapport "Résorber dignement les bidonvilles : Vite une loi !" portait un plaidoyer pour une loi qui impose la résorption digne et durable des squats et bidonvilles, afin qu'elle ne soit pas une option à destination des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, un certain nombre de dynamiques locales ont émergé, des constats ont été faits et différents modèles ont vu le jour. Dans ce cadre, le CNDH Romeurope a créé une foire aux questions détaillée.

Ce rapport collectif est destiné aux décideur·ses locaux·ales et nationaux·ales afin d'attirer l'attention sur les stratégies de résorption mises en place depuis l'instruction du 25 janvier 2018 et de mettre en avant des bonnes pratiques, des pistes de solutions, pour pousser les ambitions d'une résorption sur l'ensemble des territoires concernés et plus efficace en France.

Dès 2024, le CNDH a créé un groupe de travail avec plusieurs associations (Médecins du Monde, AREA, Acina, Solidarités International, Quatorze, Action Education) afin de porter une réflexion sur les stratégies de résorption en cours dans plusieurs territoires.

Ce travail s'est également réalisé avec d'autres acteurs institutionnels, associatifs et universitaires.

Aujourd'hui, un certain nombre de dynamiques locales ont émergé, des constats ont été faits et différents modèles ont vu le jour. Dans un contexte de changements politiques prochains, 2026, l'année des municipales, et 2027, celle des présidentielles, ce rapport collectif "pratique" est destiné aux décideurs locaux et nationaux afin d'attirer l'attention sur les stratégies de résorption mises en place, depuis [l'instruction du 25 janvier 2018](#), et de proposer des pistes de solutions, pour pousser les ambitions d'une résorption sur l'ensemble des territoires concernés et plus efficace en France.

En 2025, nous avons :

- Tenu 6 COPIL et plusieurs séances de travail avec la DIHAL pour l'écriture de la FAQ.
- Réalisé plus de 15 interviews d'élu.es, de DDETS, et d'associations : les Villes de Lyon, Villeurbanne, Mérignac, Nantes Métropole, Orvault, Angers, Marseille, Montpellier ont pu partager leurs expériences. La DDETS de Gironde a également pu livrer son témoignage. Une personne concernée a également pu partager son expérience.

La sortie de la FAQ est prévue pour le mois d'avril 2026. Celle-ci se décline en plusieurs parties :

- Une introduction (avec un glossaire, des définitions et un édito)
- PARTIE 1 : Stratégie de résorption : De quoi parle-t-on et quel·les sont les acteur·ices impliqué·es ?
- PARTIE 2 : Gouvernance et pistes méthodologiques de résorption
 - A. Pistes de bonnes pratiques de gouvernance et de méthodologie
 - B. Composer la résorption avec les réalités de terrain



Cette FAQ à destination des acteurs de la résorption entend partager, avec des données objectivées et des témoignages de collectivités territoriales, des pistes de solutions et bonnes pratiques. Elle sera largement diffusée dans les réseaux de collectivités territoriales, les réseaux associatifs, les institutions.

SCOLARISATION & MEDIATION SCOLAIRE

Suite à la parution du [décret n° 2020-811](#) du 29 juin 2020, la priorité depuis lors du CNDH Romeurope (et bien sûr de ses membres engagés pour une meilleure scolarisation des enfants vivant en squat et bidonville) est de faire connaître ce décret au plus grand nombre : pouvoirs

publics, mairies, techniciens, associations du champ éducatif... Pour ce faire, nous sommes pleinement impliqués au sein du groupe de travail « plaidoyer » du Réseau national de la médiation scolaire (RNMS) :



Qu'est-ce que le Réseau national de la médiation scolaire ? (RNMS)

Il s'agit au départ d'une dynamique de travail lancée en 2019, autour d'une grande journée de promotion de la « médiation éducative » organisée entre autres par le CNDH Romeurope. L'objectif était de démontrer aux pouvoirs publics l'importance de cette médiation dans le cadre de la résorption des squats et des bidonvilles.

Suite au lancement en novembre 2020 du programme de médiation scolaire de la Dihal, plusieurs associations et collectif ont décidé de réunir une fois par an (lors des Rencontres nationales de la médiation scolaire) toutes les personnes qui effectuent des missions de médiation scolaire en France métropolitaine, que ce soit en squat, en bidonville ou dans les hôtels sociaux, peu importe la catégorisation administrative des personnes. L'objectif de ces journées est de partager des bonnes pratiques, de travailler sur l'ingénierie du métier de médiateur·rice scolaire et de se former.

Rencontres de la médiation scolaire

Après l'organisation de deux journées (en juillet 2021 et mars 2022, janvier 2024), une autre journée de la médiation scolaire a été organisée **le 21 mars 2025** à Paris.



Le CNDH Romeurope, UNICEF France, Action Éducation, Rencont'roms nous, C.L.A.S.S.E.S. et École enchantée ont organisé une nouvelle journée d'échanges avec des médiateurs et médiatrices scolaires de toute la France, des parents d'élèves, des éducateur·rices et des enseignant·es. Cette journée de formation a permis :

- Aux médiateur·rices scolaires d'échanger, entre pairs, sur leurs difficultés et réussites.
- D'avancer sur la constitution d'un référentiel métier, qui sera utile à terme pour sanctuariser et baliser le métier de médiateur scolaire.
- De réfléchir au plaidoyer sur la médiation scolaire et sur les points à porter.

Plusieurs axes plaidoyers sont issus de ces rencontres :

- Axe 1 - Lever les freins / obstacles à la scolarité des enfants en situation de mal-logement
- Axe 2 - Financement, stabilité, renforcement et métier de médiateur·rice scolaire
- Axe 3 - Politiques et dispositifs éducatifs autour des enfants en grande précarité (dont les élèves allophones, sur l'accueil des EANA).

Le Réseau national de la médiation scolaire va continuer à réunir, au moins une fois par an, ces médiateurs et médiatrices, en parallèle d'autres actions de co-construction des politiques publiques et/ou d'interpellation des collectivités locales. L'objectif est de capitaliser les actions des médiateurs et médiatrices scolaires afin de favoriser l'essor de la médiation scolaire au sein des associations.

Un compte rendu des rencontres a été réalisé ainsi qu'une [vidéo pour présenter le RNMS](#)

📧 Pour tout contact, écrivez-nous à : mediationscolaireentrepairs@gmail.com

HABITAT ET EXPULSIONS

Comme depuis sa création, le CNDH Romeurope s'est opposé vivement aux expulsions de bidonvilles et squats qui ne sont pas suivies de solutions dignes, durables et adaptées aux choix des personnes expulsées. **Nous avons continué à visibiliser ces expulsions, toujours trop nombreuses.**

- Pour en savoir plus : cf. supra « **L'observatoire des expulsions de lieux de vie informels** » et www.observatoiredesexpulsions.org

➤ **Collectif des associations pour le logement**

Le CAL regroupe des associations sur les questions logement et hébergement et dans lequel le CNDH Romeurope est impliqué.

En 2024, le CNDH Romeurope a continué à participer activement aux travaux du **Collectif des associations pour le logement** (CAL, dont il est membre depuis 2015) afin de porter la voix des personnes en bidonvilles. Que ce soit à travers des groupes de travail, des réunions plénières, des conférences de presse, des remontées de terrain, l'appui à la rédaction de documents

collectifs, nous avons partout cherché à objectiver la situation des habitant-es de squats et bidonvilles, particulièrement impactés par la crise sanitaire et économique.

Le 9 décembre 2025, le Collectif des associations pour le logement a organisé une journée séminaire pour définir les objectifs de l'année à venir et dresser un bilan de l'année écoulée en matière d'hébergement et de logement.

Le CNDH Romeurope s'est également inscrit dans la dynamique du recours contre l'État porté par le Collectif des Associations Unies (CAL), dans ses recours contre l'État sur la **non-assistance aux personnes mal-logées** via le Collectif (cf. partie supra)

Enfin, le CNDH Romeurope a participé au plaidoyer porté par le collectif dans le cadre des élections municipales pour alerter sur les constats en matière de logement et d'hébergement des personnes en précarité.

➔ Se rendre sur le [site internet du CAL](#)

➤ Mobilisation inter-associative contre la proposition de loi « Kasbarian-Bergé »

[La loi n° 2023-668 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite](#), dite "Kasbarian-Bergé" ou encore loi "anti-squat", est entrée en vigueur le 29 juillet 2023. Le 26 juillet, [le Conseil constitutionnel](#) l'avait déclarée partiellement conforme à la Constitution.

En 2025, le CNDH Romeurope a suivi de près et répertorié les expulsions ayant eu lieu dans le cadre de la loi « Kasbarian-Bergé ».

DROITS SOCIAUX

➤ Accès aux prestations sociales

En 2025, nous avons continué à participer activement aux réunions et travaux de plaidoyer du Collectif des droits sociaux qui a contribué à rencontrer le Délégué général de la CNAF

Nous avons également porté un plaidoyer pour alerter sur le nouveau téléservice en ligne « Inscription des ressortissants européens inactifs à l'Assurance Maladie » déployé par la CNAM (cf. partie supra)

LUTTE CONTRE L'ANTITSIGANISME

➤ Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

Comme chaque année, nous avons contribué au rapport de la CNCDH sur l'état du racisme en France en 2025.

Les études menées par le rapporteur indépendant de la CNCDH montrent qu'en **2024, l'indice de tolérance générale remonte** d'un point (il avait baissé de 3 points en 2023) et ce, malgré des discours médiatiques et politiques de défiance, voire de haine.

Les Roms sont de loin la minorité la moins acceptée, 59 % des personnes interrogées les considèrent comme « un groupe à part »

Une inquiétude encore cette année, l'**antitsiganisme**, et plus spécifiquement la **minorité des « Roms »**, continue à être le groupe le plus marqué par le racisme et la xénophobie en France.

- ➔ Retrouvez le [rapport du CNCDH ici](#)
- ➔ Et notre article synthétique [sur notre site internet](#)

➤ **Défenseure des Droits**

A deux reprises, le CNDH Romeurope a participé au **Comité d'entente du Défenseur des Droits sur les discriminations liées à l'origine**, présidé par [Claire HÉDON](#). Le comité d'entente réunit une quinzaine d'associations qui luttent contre le racisme et les discriminations. Cette réunion a été l'occasion de partager des informations avec le Défenseur des Droits sur les sujets qui nous mobilisent afin d'identifier des pistes de travail partenarial (soutien à notre travail de plaidoyer par exemple).

Nous avons également été auditionnés dans le cadre de l'appel à témoignage sur les questions de « discriminations chez les jeunes de 15 à 25 ans » dans le cadre d'un travail mené par le Défenseur des Droits.

➤ **Suivi du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liée à l'origine (Prado)**

Le 31 janvier 2023, le CNDH Romeurope assistait à la présentation par la Première ministre Elisabeth Borne du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations 2023-2026, en présence de 10 ministres du gouvernement. Ce plan introduit le mot « antitsiganisme » pour la première fois, comme une forme de racisme à combattre. La définition retenue par le gouvernement intègre même la dimension de « pratiques institutionnelles », ce qui est inédit dans un texte gouvernemental.

Nous avons pu rencontrer le Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la haine anti-LGBT, **Matthias Ott**. Nous l'avons rencontré lors d'un second rendez-vous en septembre le conseiller en charge de la lutte contre les discriminations et le sensibiliser à l'importance de mettre en œuvre de manière effective le Prado.

Nous faisons remonter les besoins et portons le plaidoyer sur la nécessité d'un appui financier plus important au niveau local et au niveau national pour lutter contre l'antitsiganisme.

➤ **Parution du livret « antitsiganisme et discriminations en bidonville : luttons contre les idées reçues ! »**

Dans le cadre de notre campagne générale de lutte contre l'antitsiganisme lancée en 2024, nous avons réalisé en 2025 plusieurs outils destinés à un large public.

Ces différents supports permettent de sensibiliser de multiples publics (institutions, associations, organismes sociaux, grand public, personnes concernées)

Ils ont été conçus en lien avec les personnes concernées elles-mêmes.



Actuellement, le traitement historique et médiatique des personnes victimes d'antitsiganisme, teinté de voyeurisme et de misérabilisme, véhicule amalgames et clichés, perpétuant les préjugés sur plusieurs populations : Roms, Sinté, Kalé, voyageuses, et autres personnes stigmatisées comme « tsigane » dans l'imaginaire collectif. L'antitsiganisme est le principal angle mort des politiques publiques de lutte contre le racisme.

Ce livret est un outil rendant compte du racisme, de l'antitsiganisme et des discriminations vécus au quotidien par les personnes habitant dans des lieux de vie informels.

Il décrit des situations tirées de faits réels et les discriminations subies par les personnes concernées dans différents domaines : Scolarité, santé, accès aux droits, habitat et expulsions, insertion professionnelle etc.

Il vise à mettre en avant des pistes pour lutter contre ces discriminations. Ce livret a été largement diffusé et il est un outil phare de notre plaidoyer et nos formations sur la lutte contre l'antitsiganisme.

➤ Vidéo de lutte contre l'antitsiganisme par et pour les personnes concernées



Les préjugés contre les populations dites « tsiganes » sont issus d'une construction qui remonte à plusieurs siècles. Ils manifestent un véritable racisme envers les groupes rromani (Roms, Sinté, Kalé) ou non-rromani (comme les Yéniches) et envers les voyageur-es. Cette forme de racisme, c'est l'antitsiganisme.

Trois capsules vidéo ont été réalisées, témoignant d'antitsiganisme vécu, en partenariat avec les jeunes du programme ALEJ-Melting Potes d'Unis-Cités en français et en roumain.

Ces vidéos ont été réalisées en partenariat avec [Komorebi vidéo](#)

Elles portent sur trois thématiques choisies par les jeunes :

Sur la scolarisation : 📖

FR : <https://youtu.be/os4oiDUWzEM>

RO : <https://youtu.be/Xqn4yMr8pHk>

Sur le contrôle au faciès : 👮

FR : <https://youtu.be/zbkysNmzqGg>

RO : <https://youtu.be/F1SKs6OwXJ0>

Sur les expulsions : 🏠

FR : https://youtu.be/pRL85bT_Wb0

RO : <https://youtu.be/SPyq6DCrBI8>

➔ Les vidéos sont également disponibles sur notre [site internet](#) ainsi que sur nos réseaux sociaux.

Dans le cadre de ce travail, une sensibilisation et une formation sur l'antitsiganisme et une sur les droits des personnes concernées ont eu lieu auprès d'un groupe de jeune en service civique en janvier 2025.

➤ Formation sur la lutte contre l'antitsiganisme

Le 26 mai 2025, le CNDH Romeurope a organisé à Saint-Denis une journée de formation sur la lutte contre l'antitsiganisme.

Cette formation a réuni 76 participant.es salarié.es et bénévoles. Plusieurs temps ont été organisés :

- Les origines historiques de l'antitsiganisme comme racisme européen spécifique – Animé par Saimir Mile de l'association « La voix des Rroms »

Cette présentation visait à revenir sur les origines de l'antitsiganisme en Europe et en France.

- L'antitsiganisme et son évolution à travers les statistiques menées par la CNCDH – Animé par Tommaso Vitale, professeur titulaire de sociologie à Sciences Po, Centre d'études européennes et de politique comparée, doyen de l'École urbaine de Sciences Po

Ce temps a permis de mettre en avant les chiffres des rapports de la CNCDH montrant que l'antitsiganisme est encore la forme la plus prégnante du racisme en France.

➔ Retrouvez le [rapport de la CNCDH 2024](#)

- Antitsiganisme et lieux de vie informels : des discriminations vécues au quotidien par les personnes concernées mais également par les travailleur·ses sociaux·ales – Animé par Suzanne de Bellescize, Directrice Générale de l'association ACINA.

Ce temps a permis de partager les résultats d'une enquête interne menée en 2024 auprès des salarié·es de l'association d'ACINA sur la base d'un questionnaire réalisé auprès de 17 répondant·es, travailleur·ses sociaux·ales et ancien·nes travailleur·ses sociaux·ales. 100% des travaux sociaux ont été témoins de discriminations ; 1/3 plus de 20 fois.

- Comment se mobiliser contre l'antitsiganisme au quotidien ? – Animé par des salarié.es de deux associations : Askola et Médecins du Monde.

Par des témoignage de salarié.es accompagnant les personnes concernées au quotidien, cet échange a permis de partager des moyens de faire remonter des dysfonctionnements constatés de certaines administrations et d'interroger également la posture des associations face à la difficulté que représente l'intériorisation de l'antitsiganisme.

- Justice face à l'antitsiganisme : comment accompagner et se mobiliser ? - Animé par Maître Julie Bollo-Joly – Cabinet VIGO

Cette présentation a été faite autour de la question « comment dénoncer et comment se défendre face à une discrimination ? ». Elle a donné des pistes pour porter plainte et mieux accompagner les personnes victimes.

- Exemple de Marseille : riverain-es et antitsiganisme- Animé par Caroline Godard de l'association Rencontres Tsiganes

Ce temps est revenu sur l'importance de sensibiliser à la lutte contre l'antitsiganisme, un prisme important notamment en faveur de projets pour l'amélioration des conditions de vie et la lutte contre la grande précarité.

Un compte rendu de cette journée de formation a été réalisé et diffusé largement. Ce compte-rendu constitue également un support de formation et de sensibilisation auprès des membres.

➔ Compte rendu de la journée de formation disponible [sur notre site internet](#)

➤ Coalition de cause commune avec les parties prenantes engagées contre l'antitsiganisme

Depuis 2022, le CNDH Romeurope s'est engagé dans une dynamique avec des associations comme la FNASAT, l'ANGVC ou encore la voix des Roms dans une coalition « *Roma civil monitor* ». Le but de cette coalition associative informelle est de monter en connaissance et compétences au sujet de l'antitsiganisme. Cette initiative est pilotée par la voix des Roms, dans le cadre du monitoring européen – assuré par Ergo Network, des stratégies des États membres de l'Union européenne visant les personnes Roms.

Le travail au sein de cette coalition vise à unir de manière solide les associations défendant les droits des « gens du voyage » et les associations agissant auprès des habitant-es de squats et bidonvilles.

En 2025, nous avons co-rédigé et partagé à la commission européenne, avec les associations du « Roma Civil Monitor » piloté par l'association « La voix des Roms », le monitoring de la société civile sur "la stratégie française d'inclusion des Roms 2020-2030". Nous avons fait le choix de réaliser trois focus sur : les discriminations dans les soins, les discriminations lors d'expulsions de lieux de vie informels, l'antitsiganisme.

SANTE & DROITS SOCIAUX

➤ CNAM

Grâce à la participation du CNDH Romeurope aux réunions et à la liste des partenaires associatifs de la CNAM, nous avons pu recevoir de leur part de nombreuses informations relatives à la santé que nous avons pu transmettre à nos membres.

C) Communication et médias

Communiqués de presse

Cinq communiqués de presse et lettres ont été rédigés (ou co-rédigés) par le CNDH Romeurope en 2025 :

- [Expulsion illégale à Villeron : 2 ans après, des poursuites sont engagées](#) - février 2025
- [Non-assistance à personne mal logées : 40 associations attaquent l'Etat en justice](#) - février 2025
- [Expulsions de bidonvilles prochaines à Lomme et à Lille. Jusqu'à quand durera cette politique de l'absurde ?](#) - avril 2025
- [Expulsion illégale à Villeron : bientôt l'affaire jugée !](#) - juin 2025
- Communiqué de presse - AREA sanctionnée pour ses prises de position en faveur des personnes accompagnées - octobre 2025

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

59, rue de l'Ourcq - 75019 Paris

T : 06 35 52 85 46

contact@romeurope.org



CNDHRomeurope



www.romeurope.org